

## ANNEXE I

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION
32.13	Encres à écrire ou à dessiner, encres d'imprimerie et autres encres.
Ex. 33.06	Produits de toilette préparés et cosmétiques préparés.
35.03.02	Gélatines et leurs dérivés.
35.06	Colles préparées non dénommées ni comprises ailleurs ; produits de toute espèce à usage de colle, conditionnés pour la vente au détail comme colles en emballages d'un poids net inférieur ou égal à 1kg.
Chap. 37	Produits photographiques et cinématographiques.
39.03	Cellulose régénérée ; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non ( celloïdine et collodions, celluloïd, etc. ) ; fibre vulcanisée.
39.07	Ouvrages en matières des numéros 39.01 à 39.06 inclus.
Ex. 40.10	Courroies de transmission en caoutchouc vulcanisé.
40.14	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci.
40.16	Ouvrages en caoutchouc durci ( ébonite ).
48.01	Papiers et cartons, y compris l'ouate de cellulose, en rouleaux ou en feuilles.
48.07	Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou colorés en surface ( marbrés, indiennés et similaires ) ou imprimés ( autres que ceux du chapitre 49 ), en rouleaux ou en feuilles.
48.19	Etiquettes de tous genres en papier ou carton, imprimées ou non, avec ou sans illustrations, même gommées.
Ex. 49.01.02	Autres livres ( techniques ).
49.11.01	Brochures et catalogues à caractère officiel d'intérêt général, culturel et scientifique.
49.11.02	Imprimés publicitaires à caractère officiel d'intérêt général, culturel et scientifique.
Ex. 70.17.11	Verrerie de laboratoire.
Ex. 73.21	Pylônes.
84.10	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides, y compris les pompes non mécaniques et les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur ; élévateurs à liquides ( à chapelet, à godets, à bandes souples, etc. ).
84.11	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide ; compresseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air et d'autres gaz ; générateurs à pistons libres ; ventilateurs et similaires.
84.12.11	Groupes pour le conditionnement de l'air, autres.
84.12.21	Parties et pièces détachées.
Ex. 84.15	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre ( à l'exclusion des numéros : 84.15.03, 84.15.04. ) :
84.17	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement des matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que la stérilisation, l'étuvage, le séchage.